

M Société

Génération quoi : qui sont les jeunes de 18-34 ans ?

"J'ai vécu la séparation d'avec mes enfants comme un rapt légal"

Le Monde.fr | 20.02.2013 à 12h03 • Mis à jour le 20.02.2013 à 15h32

Abonnez-vous à partir de 1 € | Réagir | Classer | Partager | 1 573 personnes le recommandent. Inscription



Plus de 160 pères ont répondu en quelques heures, à l'appel à témoignage lancé lundi 18 février sur LeMonde.fr : "Père séparé, vous avez rencontré des difficultés à obtenir la garde de votre enfant".

Ils ont entre 23 et 59 ans, ils vivent un peu partout en France, ils sont cadre, fonctionnaire, ingénieur, carrossier, kinésithérapeute ou technicien du spectacle. Tous racontent peu ou prou la même histoire : l'injustice, la colère et la tristesse ressenties

Nous avons sélectionné quelques-uns de ces témoignages.

- "Un père qui n'a pas la garde de son enfant est un père inexistant", par Vanno, 42 ans

"Dès qu'on parle de père et de mère, l'égalité homme-femme n'existe plus. Ma demande de garde alternée a été traitée en 2005. Mon fils avait 2 ans. Ma demande a été refusée soi-disant pour préserver l'enfant de la relation conflictuelle entre ses parents. A la place j'ai obtenu un droit de visite classique plus tous les mercredi de 9 heures à 18 heures. Autant de moments où mon fils allait être exposé à la relation conflictuelle entre ses parents. Il en a énormément souffert. Au bout de deux ans, j'ai lancé une nouvelle requête. J'espérais obtenir le droit de pouvoir le ramener à l'école les jeudi/lundi matins au lieu de chez sa mère la veille. J'ai été débouté.

L'intérêt de l'enfant ? La juge s'est assise dessus. En prime, la pension alimentaire a été augmentée de 60 %. Notons que sur les quatre ou cinq juges à la chambre de la famille de ce TGI, il n'y a aucun homme. J'ai par ailleurs été choqué par l'agressivité de la juge à mon égard. Chez moi, mon fils a toujours eu sa chambre, son lit, ses vêtements, ses activités extrascolaires etc., que je finance seul. J'ai maintenant deux autres enfants, mais pour les impôts, pour la sécu, pour la CAF, pour les services municipaux de la ville où j'habite, pour la carte SNCF famille nombreuse etc., je n'ai que deux enfants. Conclusion: un père qui n'a pas la garde de son enfant est un père inexistant. Sauf quand il est question de payer."

- **"J'ai eu l'impression qu'il était obscène qu'un père demande la garde de son fils"**, par Christian, 42 ans

"Après être passé de nombreuses fois devant le juge aux affaires familiales, j'ai obtenu la garde de mon fils âgé d'un an à l'époque. La procédure fut un long combat juridique durant lequel la mère, se sentant spoliée de sa maternité, a de nombreuses fois, en vain, fait appel de la décision. Les JAF que j'ai croisés à Paris semblaient accepter l'idée qu'un père puisse obtenir la garde, mais il faut tout de même blinder son dossier, être combatif, prévoir une grande disponibilité pour l'enfant et choisir un très bon avocat.

Les nombreuses visites des enquêteurs sociaux et leurs regards soupçonneux ont été difficiles à vivre. Ils brassent du vent dans le sens des clichés, ouvrent le frigo, paraissent surpris que l'on sache cuisiner, inspectent vos toilettes... J'ai eu l'impression face à eux d'avoir quelque chose à me reprocher et qu'il était obscène qu'un père demande la garde de son fils.

Lorsque la décision définitive a été rendue vinrent de nouvelles inquiétudes, celles de la mère qui ne se remettait pas de la situation, et les miennes. Après quatre ans, je vis toujours comme si la décision du JAF ne tenait qu'à un fil. J'ai l'impression que mon ex et la justice me feront payer la moindre erreur. Je ne sais pas trop si c'est une parano ou le fond d'idées reçues sur les compétences éducatives des parents selon leur sexe qui provoque cela. Certains doivent encore penser que cette situation est contre-nature."

- **"Un père qui se bat pour la garde de ses enfants est plus que suspect"** par Pierre

"C'est mot pour mot la justification donnée par le juge il y a neuf ans, lors de l'ordonnance de non conciliation, pour me refuser la garde que je demandais. J'étais alors père au foyer, les enfants voulaient vivre avec moi et c'est mon ex-épouse qui m'avait trompé et détruit notre famille. Neuf ans plus tard, et je ne sais plus très bien combien de jugements toujours dans le même sens, le fait accompli s'est pérennisé et les enfants sont toujours chez leur mère... Visiblement pour les juges comme pour les psys, un père qui se bat pour la garde de ses enfants est plus que suspect. A quand l'égalité ?"

- **"Un père a bien moins de droits qu'une mère"**, par Christophe

"Mon fils me voit chez sa mère - quand elle est d'humeur à me recevoir. Mon fils de 8 ans a fait un arrêt de croissance depuis qu'il ne m'a plus régulièrement trois à quatre jours par semaine. Une séparation et la vente d'une maison ont tout bouleversé.

D'audience en audience à coups de 700 € de frais d'avocat tous les quatre mois; tant qu'on est un père, on a bien moins de droits qu'une mère même lorsque l'on est précisément dans son droit et que l'on a rien à vous reprocher. La vie de mon fils est gâchée et la mienne aussi. Alors je comprends parfaitement cet homme qui demeure en haut de cette grue depuis trois jours et ce qu'il a fait.

A quand des magistrats hommes comme JAF dans les tribunaux de France et une reconnaissance sincère d'autre chose que le portefeuille, le doute ou la rancœur devant les tribunaux pour nous les papas qui aimons nos enfants plus que tout ?"

- **"J'ai vécu la séparation d'avec mes enfants comme s'il s'était agi d'un rapt légal"**, par Daniel, 58 ans

"Cinq ans après mon divorce, j'ai vécu la séparation d'avec mes enfants comme s'il s'était agi d'un rapt légal. Mon ex-épouse avait tout simplement décidé de s'éloigner en emportant les enfants comme un bagage, au mépris de la relation nécessaire de ses enfants avec leur père. La justice lui a donné raison. Elle nourrit évidemment, culturellement une forte prédilection pour la mère et lorsqu'elle se prononce, en principe, dans l'intérêt des enfants, lorsqu'elle nie une paternité, elle ment et elle blesse les enfants

qu'elle prétend défendre.

Ma fille a 30 ans maintenant. Elle m'a avoué il y a quelques années regretter ne pas avoir davantage osé dire qu'elle préférerait rester avec moi. Je lui ai dit qu'elle ne devait rien regretter puisqu'en faisant cela elle se serait opposée à sa mère, ce qui n'est pas facile pour un enfant.

En conclusion rapide je dois dire que je ne trouve rien de plus simple et de plus intelligent que d'appliquer, comme au Canada, le principe suivant: donner la résidence principale des enfants au parent faisant le moins obstacle à l'autre parent. Dans mon cas, c'était moi. Si la résidence principale de mes enfants avait été fixée à mon domicile, mes enfants auraient pu rencontrer leur mère autant qu'il l'aurait souhaité."

■ **"Un juge aux affaires familiales décide de l'avenir de vos relations avec vos enfants"**, par Didier, 46 ans

"Lorsqu'on divorce ou se sépare subitement un JAF décide de l'avenir de vos relations avec vos enfants ! Du jour au lendemain sans autre forme de raison qu'un soi disant intérêt de l'enfant de tous les jours (malgré le fait que la maman vit à 500 mètres) vous ne voyez votre enfant que quatre jours par mois en passant tous les jours devant son lieu de résidence et son école et tout s'écroule (...). Et les années défilent et les liens se coupent et l'éducation n'est faite que par un seul parent et l'enfant dans tout cela ?

voilà mon histoire c'est pourquoi je milite pour qu'un magistrat n'ait plus à traiter du temps libre d'un enfant ni de pension alimentaire. En quoi le partage du temps libre d'un enfant et le coût de son éducation doivent-ils dépendre de la loi ?"

■ **"J'ai ressenti une grande discrimination en tant qu'homme"**, par Heykel, 45 ans

"Séparé en mai 2010, j'ai la garde et la résidence principale de mes deux enfants depuis décembre 2012. Je ne dois rien à mes trois avocats successifs qui n'avaient de cesse de me dire que mon dossier était compliqué. Selon eux, je n'avais pas assez de fric pour me défendre ! Les divorces ne les intéressent pas. Ils m'ont fait signer le protocole de divorce devant le JAF sans m'en dire les conséquences... (...)

J'ai eu mon ex à l'usure et l'ai contraint par la force des choses à lui faire reconnaître que j'étais le plus capable pour élever les enfants. Si j'avais cédé et écouté mes avocats, je serai peut-être aujourd'hui perché à mon tour sur une grue. Les enquêtes sociales sont indigestes et partiales.

J'ai ressenti une grande discrimination en tant qu'homme aux moyens financiers communs. Le JAF traite les dossier de manière mécanique à l'audience et les enfile à la chaîne en les survolant. Les femmes jouent en terrain conquis, se jouent des failles d'un système acquis à leur cause et n'hésitent pas à mentir grossièrement. Les avocats sont avides d'affaires rentables, pas de divorces."

■ **"Un sentiment d'injustice insupportable"**, par Thierry, 36 ans

"Lorsque j'ai reçu le jugement début janvier, j'ai ressenti un sentiment d'injustice insupportable. J'ai pleuré de tout mon corps. Une semaine sur deux et la moitié des vacances, voici ce que la justice des hommes a daigné m'accorder pour transmettre à mon fils.

Je travaillais depuis deux ans à temps partiel pour m'occuper de lui le mercredi et me suis toujours énormément investi. Mon ex-compagne était vigilante à ce que je partage les tâches à 50% bien qu'elle ne travaillait pas et ne cherchait pas de travail. J'ai passé de nombreuses nuits sans dormir et autant de soirées à bercer mon fils pendant des heures le soir.

J'ai fait tout ce qu'il fallait pour demander une résidence alternée : j'ai réussi à trouver un appartement avec deux chambres à dix minutes à pied de l'école, ce qui est un exploit dans le centre-ville ; j'ai rassemblé un vingtaine d'attestations de médecins, de l'école et de proches montrant l'attention que je porte à mon fils.

Mais il aura suffi d'un stage de trois mois non rémunéré à mon ex-compagne pour arracher notre enfant de son école et de l'emmener à 200 kilomètres de là pour rendre toute résidence alternée impossible. Car puisque mon fils avait moins de trois ans le jour de l'audience (2 ans et 9 mois), la juge a appliqué la jurisprudence qui dit que tout enfant de cet âge doit rester avec sa mère. Et peu importe mon engagement, peu importe les raisons de cette séparation, ce fut un jugement à charge contre le père, tout simplement."




- "Un calvaire", par Guillaume, 38 ans,

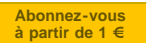










"En 2007, suite à la séparation d'avec la mère de ma fille, la garde de notre enfant est attribuée à la mère. Bien que j'ai prouvé que je m'occupais autant et même un peu plus de l'enfant (la mère était souvent en voyage pour raisons personnelles), la juge décide qu'il est "préférable de ne pas rompre le lien avec la mère."

C'est pourquoi on lui accorde la garde, et même on l'autorisa à retourner vivre en Italie, son pays d'origine, avec notre fille. Au bout de cinq ans et demi, la mère a déménagé quatre fois, elle n'a pas de travail. Mon travail est stable, et je n'ai jamais déménagé. Je ne vois plus ma fille que sept fois par an environ, le plus souvent pour quelques jours, et cela au prix de tractations interminables sur la date et le prix du trajet. Les conversations au téléphone ou via Skype sont également très difficiles à obtenir, je dois parfois réclamer pendant plusieurs jours de parler à ma fille.

Parallèlement, la mère refuse toute médiation, et m'envoie des mails pleins de menaces et d'accusations ridicules. Je sais que je ne dois pas répondre, sous peine de voir mon droit de visite encore diminué. Elle a le droit de me menacer, moi pas. Cela alors que je constate tous les jours que notre fille est élevée de façon erratique, sinon inquiétante.

Ma fille a bientôt neuf ans. Elle réclame depuis trois ans environ de revenir vivre avec moi, et il semble qu'on va enfin l'écouter. Ce sera pour moi la fin d'un calvaire et l'occasion de jouer réellement mon rôle de père."



 1 573 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

Droits des pères

- › [Sept parents juchés sur la cathédrale de Quimper réclament plus d'égalité](#)
- › [Plus d'un enfant sur dix de couples divorcés ne voit jamais son père](#)
- › [Trois pères perchés sur un pylône pour la garde de leurs enfants](#)

ÉDITION ABONNÉS CONTENU EXCLUSIF

- › [Le Sénat encourage la garde alternée, contre l'avis du gouvernement](#)
- › [Des pères dans la rue pour la garde de leurs enfants](#)

Abonnez-vous à partir de 1 €

Ailleurs sur les sites du groupe Le Monde



Le Huffington Post
Un lion tue une lionne sous les yeux des



Telerama
Françoise Fabian : "La séduction, ça aide à

visiteurs d'un zoo

obtenir...



Le Huffington Post
Comment Abdelhakim Dekhar a été dénoncé



Courrier International
INSOLITE • Après Gravity, la parodie... chez Ikea

Recommandé par

Vos réactions (89)

Réagir



bruno il y a 40 semaines

Ces témoignages sont très émouvants et illustrent ce qui arrive dans les 2% de cas où il y a désaccord entre les parents. Il est vrai que dans les cas de désaccord les juges tranchent encore majoritairement en faveur des femmes (59,4 % en 2003), mais on est loin des chiffres fantaisistes qui sont relayés depuis quelques jours sans aucune vérification. Il ya pourtant des études en ligne : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_1_071108autoriteparentaleaprdivousep.pdf



papagato il y a 40 semaines

Malheureusement dans ces affaires, il y a toujours un perdant, et au nom de la suprématie de la femme qui a mis l'enfant au monde, cet enfant lui est confié le plus souvent... Et les femmes le savent bien. Combien d'entre elles n'utilisent-elles pas le gamin comme moyen de chantage pour écrabouiller les noisettes du papa! Les juges suivent, car trop débordés, en partant du principe que la mère saura mieux puisqu'elle a toujours su.



Stéphanie Williams il y a 40 semaines

Je suis indignée que les magistrats (selon les témoignages) sont surtout des femmes. Serait-il de trop de supposer que les préjugés qui semblent tant marquer les jugements se trouveraient aussi aux écoles de loi? Un homme qui se veut magistrat JAF? Scandale!

Aline Maginot il y a 40 semaines

Militez tant que vous voulez, Perplexe. Vous n'empêcherez pas que les filles réussissent mieux à l'école. Sauf si votre militantisme se donne les mêmes objectifs que les talibans en matière de scolarisation.



perplexe il y a 40 semaines

Peut-être devrait-on commencer à militer pour une réelle parité dans toutes ces professions énumérées par Aline Maginot.

Aline Maginot il y a 40 semaines

Les médecins aussi, et les professeurs. Et toutes les professions où on doit 1/ réussir des études difficiles, 2/ faire face à de l'humain plus qu'à de la machine. Bref des professions qui demandent des qualités "féminines" et qui, bizarre bizarre, sont plutôt mal payées par rapport aux efforts consentis pour se former à un haut niveau. Avant de s'indigner du déséquilibre des sexes dans ces professions, il faudrait déjà se demander si on doit s'en étonner.



Juliette il y a 40 semaines

C'est étonnant, tous ces hommes, à la radio et dans les témoignages, qui se plaignent parce que les femmes se sont "barrées". Et alors, oh scandale, elles ont la garde des enfants... Mais bien souvent, si les

femmes partent, c'est qu'elles n'en peuvent plus et qu'elles veulent protéger leurs enfants d'une relation devenue violente ou malsaine, ce que l'homme refuse en général. J'ai été dans ce cas, et je suis partie parce qu'il y avait danger : notre conflit détruisait les enfants.

Aline Maginot il y a 40 semaines

Mais même quand elles vont "simplement" refaire leur vie avec quelqu'un d'autre, c'est légitime. C'est presque toujours parce que celui qu'elles quittent était une erreur de parcours, pas à la hauteur. Et tout le monde voit bien que si l'erreur n'accepte pas de bonne grâce son statut d'erreur, et que par exemple il monte en haut d'une grue un week-end de février pour faire entendre à la France entière sa pauvre petite histoire, cela prouve de manière éclatante qu'il était et demeure une erreur.



Jean Naimard il y a 40 semaines

Comme c'est pratique. Cependant, vous dites "notre" conflit. Ce n'était donc pas si unilatéral que vous le laissez supposer



Tamara il y a 40 semaines

Accord -désaccord parental: D. Ganancia, JAF, vice-présid. TGI Paris:"Je pense que le conflit entre les parents n'est pas un obstacle. Le conflit de parents, ça se travaille... Ce serait trop facile pour celui qui s'oppose à l'alternance d'alimenter le conflit, ce serait une prime pour lui. Cette argumentation « On est en conflit, on ne peut pas installer la résidence alternée » doit être absolument réfutée, par les juges en premier lieu. »

Lire la suite des réactions (89)

Réagissez

D'ACCORD,
PAS D'ACCORD ?



Pour réagir, devenez abonné au Monde.fr à partir de 1 €

Abonnez-vous

Déjà abonné ?

Adresse e-mail

Mot de passe

Rester connecté

Mot de passe oublié ?

Journée de la femme • Prostitution • Centenaire 14-18 • Affaire Karachi • Exclusion • Judaïsme • Religions • Police et justice • Affaire Tapie • Tireur de Paris

Vidéo



Vidéo : "Contre les violences, libérons la parole"